

B-Namur: Business services: law, marketing, consulting, recruitment, printing and security

OJ S 24/2013 02/02/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SPW-DGO2-DPM-direction de la planification de la mobilité

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Philippe Lorent, attaché délégué

E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773096

Fax: +32 81773102

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=400901

Additional information can be obtained from:

Official name: RW-SPW-DGT1-DSJ-Direction du support juridique-mise en ligne des cahiers de charges.

Postal address: Place de Wallonie 1 bât II, local 108

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Derock

For the attention of: Monsieur Etienne Claeys

E-mail: louisphilippe.derock@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Fax: +32 81333133

Internet address: <http://marchespublics.wallonie.be>

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RW-SPW-DGO2-DPM-

Direction de la planification de la mobilité

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

For the attention of: Philippe Lorent, attaché délégué

E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773096

Fax: +32 81773102

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Other: Mobilité

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Organisation de l'opération "Tous vélo-actifs".

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 13: Advertising services

Main site or place of performance: Différentes entreprises de Wallonie

NUTS code BE3 Région wallonne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet l'organisation de l'opération « Tous Vélo-actifs » qui consiste en la mise en Oeuvre d'actions destinées à favoriser l'utilisation du vélo et à en accélérer la promotion en Wallonie. La définition des objectifs généraux et des cibles ainsi que la description du contenu de la mission sont repris dans les clauses techniques du présent cahier spécial des charges. Le présent marché est susceptible d'être reconductible, maximum 3 fois.

II.1.6. CPV code(s)

79000000 Business services: law, marketing, consulting, recruitment, printing and security

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 400 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Dans les soixante jours de calendrier qui suivent la conclusion du marché, l'adjudicataire est tenu d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement. La justification de la constitution du cautionnement se donne selon la nature du cautionnement par la production au pouvoir adjudicateur : 1. Soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ; 2. Soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ; 3. Soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ; 4. Soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ; 5. Soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie. La preuve de la constitution du cautionnement doit être adressée au pouvoir adjudicateur.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les paiements se font à l'issue de chaque phase du marché telles que prévues par le prestataire de services dans son calendrier et après approbation par le fonctionnaire dirigeant du rapport intermédiaire s'y rapportant visé à l'article 4 §2. Les déclarations de créances doivent être datées, signées et accompagnées des rapports visés à l'article 4 §2. Elles sont envoyées à l'attention du fonctionnaire dirigeant, à l'adresse mentionnée à l'article 68. Le paiement des prestations effectuées intervient dans un délai de 50 jours de calendrier à compter de la réception de la déclaration de créance, pour autant que le pouvoir adjudicateur ait été mis dans les délais prévus en possession des autres documents éventuellement exigés.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de participer à la procédure du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 69 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatifs aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics. L'attention est attirée sur le fait qu'à quelque stade que ce soit de la procédure, le pouvoir adjudicateur peut inviter le soumissionnaire à produire les documents et preuves mentionnés à l'article 69 précité (une attestation récente du greffe du tribunal de commerce compétent de laquelle il ressort que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite, de concordat judiciaire ou de liquidation ; un extrait récent du casier judiciaire ; une attestation récente émanant de l'Administration des Contributions directes ; une attestation récente émanant de l'Administration de la TVA). Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers portent

sur l'avant-dernier trimestre écoulé par rapport à la date ultime de réception des offres. Conformément à l'arrêté royal du 20 juillet 2005 modifiant notamment l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, les soumissionnaires belges employant du personnel assujetti à la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs sont dispensés de produire l'attestation de l'Office national de la sécurité sociale dont il résulte qu'ils sont en règle en matière de cotisations ONSS pour le présent marché. La vérification de la situation en sera faite par la centrale adjudicatrice via l'application DIGIFLOW qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale. Si le soumissionnaire est de nationalité étrangère, il joint obligatoirement à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente de son pays dont il résulte que, suivant le compte arrêté au plus tard la veille de la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations sociales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Lorsqu'un tel document n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de ce pays.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Les soumissionnaires doivent transmettre, pour démontrer leur capacité économique et financière, l'un des éléments suivants :- une déclaration bancaire établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 2 de la circulaire du 21 mai 2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p.24533) ; ce modèle est annexé au présent cahier spécial des charges. Remarque : l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que certains organismes financiers soit refusent de fournir la déclaration bancaire précitée soit en fournissent une non conforme en tous points au modèle prévu en annexe 2 de la circulaire du 21 mai 2001 précitée.- une attestation d'engagement de constitution d'un cautionnement établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 3 de la circulaire du 21 mai 2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des prestataires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p.24534) ; ce modèle est annexé au présent cahier spécial des charges.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Les soumissionnaires doivent transmettre, pour démontrer leur capacité technique, les éléments suivants :- La liste des principaux services équivalents ou similaires réalisés au cours des 3 dernières années en matière d'organisation d'évènement et de communication, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés ;- Références quant à l'expérience du candidat démontrant sa capacité à mettre en place des opérations de terrain ;- Références quant à l'expérience du candidat démontrant sa capacité à finaliser des partenariats entre des autorités publiques et des acteurs de terrains (avec des Entreprises, dans le secteur de l'enseignement ou dans le cadre d'activités culturelles) ;- Références quant à l'expérience du candidat en communication ;- Références quant à l'expérience démontrant la capacité du candidat à mesurer les résultats des actions entreprises ;- Le curriculum vitae du chef de projet et des collaborateurs qui travailleront sur le projet ;- en cas de sous-traitance, le soumissionnaire mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée et communique le curriculum vitae du ou des sous-traitant(s) ainsi que la liste de leurs références en rapport avec la part du marché qui lui ou leur est confiée.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

O2.01.01-12 I 62

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 25.3.2013 - 10:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

25.3.2013 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 25.3.2013 - 10:00

Place:

SPW, Salle Otlet

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

L'attention est attirée sur le fait que les documents du marché (cahier spécial des charges, métrés ou inventaires, plans y compris de format A0) sont uniquement et gratuitement téléchargeables sur le portail des marchés publics de la Région wallonne dont l'adresse URL est la suivante : <http://marchespublics.wallonie.be>;

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de première instance de la Province de Namur

Postal address: Place du Palais de Justice 1

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: "- demande de suspension en référé : le plus rapidement possible; le délai pour le recours est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux = _ date de prise de connaissance)- au fond, délai de droit commun de 5 ans (article 2262 bis du Code civil)."

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SpW-DGO2-DPM-Direction de la Planification de la Mobilité .

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: philippe.lorent@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773096

Fax: +32 81773102

VI.5. Date of dispatch of this notice

30.1.2013